

EN DATE DU 27 Février 2019

L'an deux mille dix neuf, le 27 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 Février 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, DANEL Sandrine,
QUERUEL Geneviève, ROHEE Nathalie, ALLORGE Hervé,

Absents excusés : FAUCHER Laurent qui donne pouvoir à M LHERMEROULT Patrick
BOUCHER Martial qui donne pouvoir à M ALLORGE Hervé

Absent : LEBOUCHER Francis,

Secrétaire de Séance : ROCREE Roselyne

Ouverture de séance à 20h35

1- Délibération pour renouvellement de la convention avec le service urbanisme de la CDC du pays du Neubourg :

Monsieur le Maire informe que la convention organisant les rapports et les modalités d'intervention du service urbanisme de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg mis à disposition de notre commune doit être renouvelée.

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des certificats d'urbanismes d'informations (en cas de vente) se fait en Mairie.

Cette convention prendra effet dès signature et se terminera le 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la convention dans les termes proposés et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2- Délibération SIEGE travaux chemin mare du moulin :

Monsieur le Maire expose que notre demande d'installation de deux points lumineux chemin de la mare au moulin a été accordé par le SIEGE, dans le cadre de la programmation 2019.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la commune doit délibérer sur la réalisation des travaux et sa participation financière. L'estimation des travaux est d'environ 12 000 € TTC.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 4 000 €.
- En section de fonctionnement : 0€

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention pour la réalisation des travaux.

3- Délibération pour demande de subvention DETR :

Monsieur le Maire indique avoir reçu le règlement départemental relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} mars 2019.

Il propose donc que la commune dépose une demande pour les travaux étudiés en commission travaux concernant :

- L'agrandissement du local technique avec des devis d'un montant d'environ 73 000 €
- Des travaux d'accessibilité et de réfection de l'édifice religieux et du cimetière avec une enveloppe total d'environ 35 000 €.

Monsieur le Maire précise bien que ce ne sont que des premiers devis pour permettre de déposer la demande de subvention et que les différents travaux resteront à être affinés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le dépôt de la demande de subvention.

4- Délibération modifiant le règlement du cimetière et les tarifs :

Il a été demandé de revoir le règlement du cimetière suite à la demande faite en fin d'année 2018 pour l'achat de cavurnes.

Après discussion, il est décidé de ne pas délibérer ce jour sur la modification du règlement celui-ci devra être revu dans sa totalité.

Mesdames ROCREE, QUERUEL et ROHEE vont travailler sur un nouveau règlement à soumettre en réunion de conseil municipal.

5- Délibération pour convention avec le SIVOS concernant le ménage

Suite aux travaux de la Mairie et de la salle des fêtes, il est nécessaire de revoir la convention avec le SIVOS pour la mise à disposition d'un agent pour l'entretien des locaux. Celle-ci avait été établie en 2009 avec un nombre d'heure de 1 à 2h par mois qui ne correspond plus à la réalité actuelle.

Avant de pouvoir délibérer Monsieur le Maire propose de définir nos besoins et de l'évoquer lors de la prochaine réunion de SIVOS et de délibérer ensuite.

Le besoin pour la Mairie est estimé à 3h par mois à raison d'un passage tous les 15 jours.

Le besoin pour la salle des fêtes 2h une fois par mois et l'entretien du parquet une fois par trimestre.

Il est donc évoqué un besoin global de 6 heures par mois.

Madame QUERUEL pose la question de l'entretien de l'église qui se fait actuellement par des bénévoles, la demande est prise en compte.

6- Dossier cœur du village:

Le contrat de territoire doit être revu avant la fin de l'année.

L'EPFN va réaliser une étude flash pour concrétiser la meilleure façon de gérer le bien et nous permettre d'affiner notre projet qui est déjà soutenu par les différents acteurs.

Concernant l'acquisition de la parcelle par Monsieur CARPENTIER la commune va contacter l'EPFN afin de connaître la procédure et les délais.

7- Points sur les travaux :

- Salle des fêtes et Mairie :

Le chauffe eau a été changé mais il n'est pas neuf, un mail va être fait auprès de l'entreprise de Madame CALERO afin d'envoyer les photos et d'indiquer notre désaccord. La facture ne sera pas réglée en l'état.

- Abris bus au calvaire :

Il a été décidé lors de la commission travaux de modifier le toit de l'abri bus du calvaire pour permettre à la lumière de l'éclairer, comme cela a été fait à l'abri bus rue de l'église.

- Mur de l'église :

Une pierre est tombée du mur autour de l'église, après consultation du cadastre celui-ci est mitoyen il faut donc prendre contact avec le propriétaire du château.

8- Points sur les commissions :

- CCAS:

Une prochaine réunion va avoir lieu pour le vote du budget, 72 personnes sont concernées par le repas des aînés.

- SITS :

A ce jour aucune réunion n'est prévue avec le SITS du Neubourg pour nous intégrer dans celui-ci nos enfants allant au collège du Neubourg dès septembre 2019. Concernant le maintien du double transport la région doit statuer dans les prochaines semaines.

- SIVOS :

Un agent n'a pas souhaité renouveler son contrat au retour des vacances de février, un nouveau recrutement va devoir être fait.

La rencontre avec Sacquenville a eu lieu et le SIVOS est favorable à une étude de faisabilité de rapprochement.

- Salle des fêtes :

Une réunion des membres de la commission doit avoir lieu pour permettre d'établir un planning de remise des clefs pour éviter que ce soit toujours la même personne qui le fasse.

- Fleurissement : Une réunion va avoir lieu pour réfléchir au fleurissement de 2019.

9- Questions diverses :

Madame ROCREE Roselyne indique qu'il y a eu des feux sur la commune régulièrement depuis qu'il fait beau.

Un éclairage public route du château d'eau est hors service et il doit être changé, la mairie va prendre contact avec l'entreprise pour qu'il le remplace par une lanterne récupérer dans le cadre de l'effacement de réseau route de louviers.

Concernant la route de louviers, ils doivent recreuser la route et passer un nouveau câble pour l'éclairage public.

La séance est levée à 23h35.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Patrick LHERMEROULT